

FORMATION PROFESSIONNELLE PUBLIC : CADRES PREPARATEURS ET PPH



NOUVELLES BPP :
CONNAISSANCES TECHNIQUES DANS LES UNITES DE
PREPARATIONS STERILES POUR LES CADRES PREPARATEURS,
PREPARATEURS ET PPH

MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

A préciser - Nantes



Avec la collaboration de la Société Française de Pharmacie
Oncologique



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE PHARMACIE ONCOLOGIQUE

Contexte

La préparation des médicaments anticancéreux à l'hôpital s'inscrit dans un objectif de qualité des soins et de sécurisation du circuit des médicaments à risque. Elle répond à des enjeux de santé publique notamment par la mise à disposition de médicaments sous forme appropriée pour les patients atteints de cancer.

La pharmacotechnie contribue non seulement à la prise en charge sécurisée du patient dans le cadre de la réglementation et mais assure également la protection des personnels et de l'environnement lors de la manipulation de médicaments à risque (chimique ou biologique).

Depuis septembre 2023, une nouvelle version des Bonnes Pratiques de Préparation (BPP) est applicable aux pharmacies hospitalières.

La maîtrise de cette réglementation est indispensable par tout professionnel de santé impliqué dans le processus de réalisation d'une préparation dans une unité de préparation centralisée des médicaments anticancéreux.

Les nouvelles BPP précisent également que « Le personnel encadrant l'activité de préparation stérile (pharmacien et cadre) possède une connaissance approfondie du fonctionnement de la ZAC (cascade de pression, CTA, position des filtres HEPA,...) et du type de poste de travail (isolateur, poste à flux d'air unidirectionnel, ...). L'implication essentielle des cadres de santé Préparateur, et se faisant de l'ensemble de l'équipe de Préparateurs et de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière, est ainsi souligné.

Le rôle primordial des préparateurs et PPH est donc mis en avant et nécessite que ceux-ci maîtrisent l'environnement technique dans lequel ils évoluent afin de sécuriser la préparation de médicaments stériles et présentant un risque chimique ou biologique pour le personnel et/ou l'environnement.

Objectifs

Cette formation vise :

- Connaître la méthodologie d'élaboration des nouvelles BPP
- Identifier les points importants et les modifications majeures par rapport aux anciennes BPP de 2007
- Identifier le périmètre des responsabilités des préparateurs / PPH
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à la mise en place des préparations de médicaments stériles (Ligne directrice 1)
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à la mise en place des préparations de médicaments contenant des substances pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement (Ligne directrice 2)
- Mettre en application les connaissances acquises au travers de cas pratiques

Méthodes pédagogiques

Formation présentielle alternant apports théoriques et pratiques, évaluation individuelle de l'acquisition, remise d'un support de cours

Intervenants

Dr Nicolas CORMIER, CHU de Nantes

Dr Catherine DEVYS, Institut de Cancérologie de l'Ouest Nantes-Angers

Minimum de participants : 5, **Maximum** : 20

Durée : 1 jour

Prérequis : Tout cadre de santé, préparateur, PPH exerçant en unité de préparation centralisée des médicaments anticancéreux ou impliqué dans le processus de préparation des anticancéreux.

Date limite d'inscription : 2 septembre 2024

Frais d'inscription TTC : 720€

1. Nouvelles BPP - Généralités

- Méthodologie d'élaboration des nouvelles BPP
- Différences majeures entre les nouvelles BPP et la version antérieure de celles-ci
- Points importants des nouvelles BPP

2. Définition des responsabilités des cadres et PPH

- Responsabilités du cadre de santé, préparateur, PPH dans l'organisation de la production
- Responsabilités du cadre de santé dans le management technique et d'équipe

3. Lignes directrices 1

- Principe de fonctionnement d'une ZAC : traitement d'air, gradients de pression, production aseptique, installations de production
- Nouvelles règles concernant la réalisation des tests de remplissage aseptique
- Nouvelles règles concernant la surveillance microbiologique des ZAC et installations de production
- Nouvelles règles concernant les contrôles qualités
- Nouvelles règles concernant la formation des personnels

4. Lignes directrices 2

- Risques liés à la manipulations des substances pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement, notamment CMR
- Nouvelles règles relatives à la sécurisation la manipulation des médicaments CMR (installations, locaux)
- Nouvelles règles relatives à la sécurisation la manipulation des médicaments de Thérapie Innovante (installations, locaux)

5. Applications pratiques et mises en situation